

Berne, le 11 mars 2021

Communiqué de presse**«Handicap & politique 1/21»****La qualité de vie sous la loupe**

Avoir son mot à dire, décider, participer, savourer. Tous ces facteurs génèrent un sentiment d'appartenance indispensable pour dire oui à la vie, à plus forte raison en période de crise. Qu'il s'agisse de critères de triage d'admission en unité de soins intensifs ou des turpitudes d'un marché de l'emploi aléatoire, les personnes handicapées sont encore et toujours confrontées à des exclusions en raison de préjugés tenaces.

La pandémie que nous traversons révèle les inégalités et les préjugés durables auxquels doivent faire face les personnes en situation de handicap. La dépendance envers l'aide de tiers est-il un critère de non-admission en soins intensifs en cas de pénurie de ressources? C'est ce qu'a décrété fin 2020 l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM). AGILE.CH et Inclusion Handicap ont vivement réagi, avec succès. Mais qui peut donc juger de la «fragilité» et de la qualité de vie d'une personne avec handicap? Dans cette [nouvelle édition de notre revue «Handicap & politique»](#), les personnes concernées répondent elles-mêmes à ces questions, parfois avec humour et dérision.

Carton rouge au transfert de l'AI vers l'aide sociale

Pour AGILE.CH, il n'est plus question que l'AI continue d'économiser en transférant vers l'aide sociale des personnes qui devraient recevoir une rente en raison de leurs problèmes de santé. Dans une [prise de position](#), AGILE.CH demande qu'on mette un terme immédiat à cette pratique. L'aide sociale n'est pas faite pour des personnes qui, en raison d'une atteinte à la santé, ne sont plus ou que partiellement en mesure de travailler pour subvenir à leurs besoins. Si assuré.e.s, médecins traitants, spécialistes de l'intégration, employeurs et responsables des offices AI et des services médicaux régionaux s'unissent, les mesures d'insertion et de sécurité financière seront plus adaptées à la situation individuelle des personnes concernées. AGILE.CH est convaincue que le nombre d'expertises coûteuses, peu fiables et très éprouvantes pour les personnes concernées peut diminuer en améliorant la confiance et le dialogue.

Évaluation finale de la contribution d'assistance de l'AI

Les bénéficiaires de la contribution d'assistance reconnaissent dans leur grande majorité que cette prestation de l'AI, introduite en 2012, améliore considérablement leur qualité de vie. Mais malheureusement, la contribution d'assistance n'est pas encore suffisamment accessible aux personnes vivant avec un handicap psychique.

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap

Tél: 031 390 39 39, catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 40 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.